

**Rapport de Mission/Conférence mondiale-Unesco ECCE
Tachkent (Ouzbékistan) 14-15-16-17 Novembre 2022**

Dans la ligne directrice de la Conférence de l'Unesco sur la Transformation de l'Education tenue en septembre 2022, la Conférence mondiale sur l'Education et la Protection de Petite Enfance, qui a lieu en novembre 2022, avait pour objectif principal de fixer l'un des Objectifs du Développement Durable, à savoir élaborer et adopter la Déclaration de Tachkent sur l'EPPE.

La conférence de Tachkent a réuni, uniquement sur invitation, des représentants des Etats, des responsables d'organisations partenaires, des experts en matière d'éducation et de protection sociale de petite enfance, des chercheurs du domaine, avec pour but l'approfondissement des débats sur les conditions de réalisation de l'objectif susmentionné.

Les sessions plénières des 14-15 et 16 novembre ayant servi de lieux de présentation des positions officielles des gouvernements, des Nations Unies, de l'Unesco, les sessions en panels ont été les lieux d'expression de débats entre des ensembles spécialisés d'intervenants autour de thématiques variées concernant l'éducation et la protection de la petite enfance.

Invité à la Conférence, j'y représentais les Universités de Tours (France) et Felix Houphouët-Boigny (Côte d'Ivoire), plus précisément la toute nouvelle Chaire Unesco en matière de Maltraitance Infantile (Univ. Tours). À ce titre, j'ai participé aux différents programmes de la conférence, puis contribué principalement à deux panels (1. *ECCE Rights and Legal framework* et 2. *Equity and Inclusion*) et à la *discussion de la mouture de la Déclaration de Tachkent* à soumettre au vote pour adoption.

Dans les débats au cours des panels, mes interventions ont consisté en observations contributives, notamment sur la nécessité de prendre en compte les contextes, l'implication des Etats membres dans la suite du processus de transformation de l'éducation.

Pour ce qui concerne la discussion de la mouture de la Déclaration de Tachkent avant sa soumission au vote pour adoption par la Conférence, j'ai contribué au sein du groupe du Nigeria sur invitation du Ministre de l'Education Nationale du pays en référence. A ce propos, ma contribution s'est résumée en 4 observations sur la mouture présentée.

La première observation a concerné la définition de l'EPPE, notamment en ce qui concerne la tranche d'âge concernée (exiger que l'âge soit prolongée jusqu'à 10 ans en tenant compte des spécificités des catégories et des contextes). La deuxième a consisté à insister particulièrement sur les capacités de l'EPPE à se positionner comme une opportunité de détecter et anticiper les conséquences de la Maltraitance Infantile sur le processus de développement de la petite enfance. La troisième observation, conséquence de la deuxième, a fait état de la nécessité d'équipes pluridisciplinaires ayant des compétences structurées et complémentaires pour une EPPE aboutie. Enfin, ma quatrième contribution a fait référence aux dispositifs financiers d'accompagnement de l'EPPE, puis à une invitation des Etats membres à se constituer comme de véritables forces de proposition dans tout le processus de l'EPPE.

À ces différentes phases, il faut ajouter les visites de sites consacrés à la pratique de l'EPPE dans le pays hôte. Sous cet angle, nous avons visité, par petits groupes, des institutions préscolaires dans la région de Parkent, des unités mobiles d'éducation préscolaire et de la protection de l'enfance...

La conférence a pris fin avec la lecture et l'adoption par vote, à l'unanimité de la déclaration de Tachkent. Copies des versions Anglaise et Française sont jointes au présent rapport.

Fait à Abidjan le 22 novembre 2022

Dali Serge LIDA,
Professeur Titulaire de sociologie/UFHB (Abidjan)

